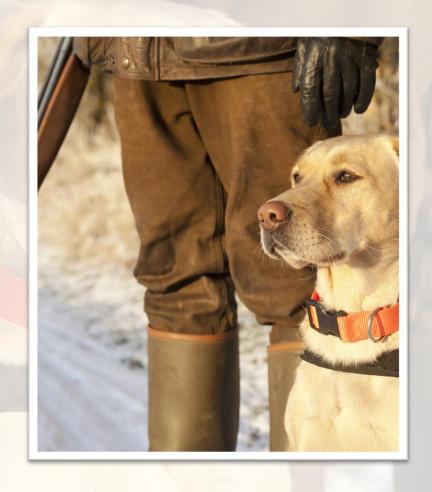


Accueil et présentation



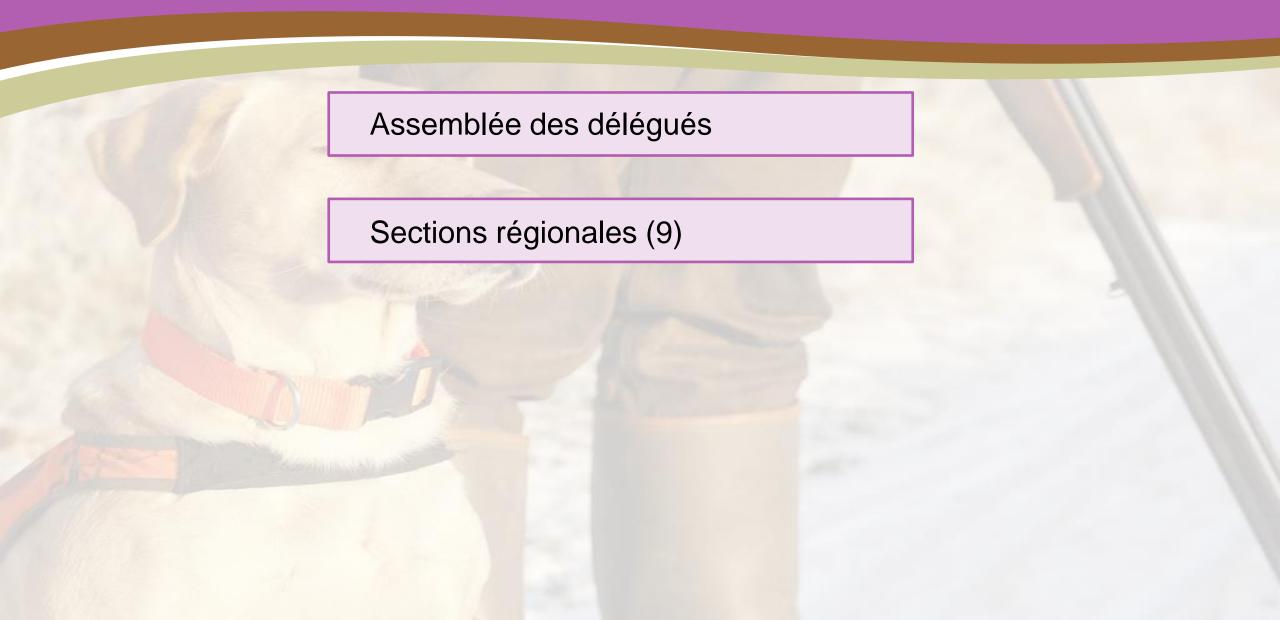
Anton Brügger marié, 3 enfants Heitenried

Chasseur depuis 2010

Section de la Diana Sense Oberland & Hubertus Sense

6 ans Président Diana SOBL
1.5 ans Président de la
Fédération fribourgeoise des
sociétés de chasse FFSC

Composition de la FFSC



Les sections de la FFSC



Composition de la FFSC

Assemblée des délégués

Sections régionales (9)

Comité cantonal FFSC

Bureau FFSC (exécutif)

Commissions permanentes

Les commissions de la FFSC

1 Commission Formation

2 Commission Chasse et Chiens

3 Commission Nature et Activités

4 Ethique et Communication

Composition de la FFSC

Associations membres CCA / RFS

4 représentants à la CCCF

1 attachés de presse

Les buts de la FFSC

1

Regrouper les sociétés et associations, la défense de la chasse à permis, les intérêts des chasseurs et chasseresses, en collaborant à l'adoption de la législation

2

Représenter les chasseurs auprès des autorités, présenter des revendications visant à l'amélioration et la conservation de la chasse en général.

Les buts de la FFSC

3

Promotion de l'éthique de la chasse, assurer la formation de base des candidats chasseurs ainsi que la formation continue des chasseurs et chasseresses

4

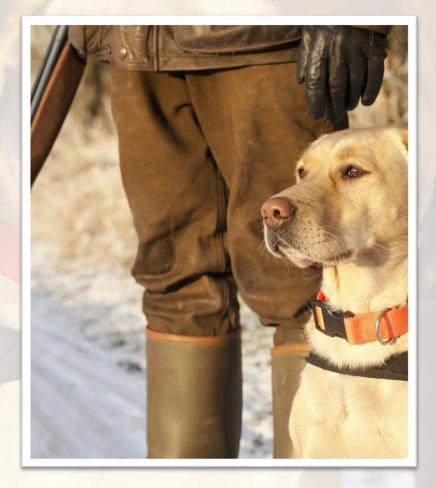
Promouvoir et encourager des activités en faveur du maintient d'une faune équilibrée, collaboration avec les organisations de protection de la nature.

La FFSC c'est aussi...



Chasseur et fier de l'être!

Plaisir et motivation durant 18 mois











Soirée d'information

Formation des candidat-e-s chasseurs fribourgeois 2021-2023

03.11.2021 - Grangeneuve



Contenu

- 1. Compétences formation et examens
- 2. Examens et exigences d'admission aux examens
- 3. Heures d'activités de protection
- 4. Carnet et fiches de contrôle
- 5. Cours obligatoires
- 6. Structure de la formation (théorie et pratique)
- 7. Programme de formation
- 8. Durée, lieux, frais (formation et examens)
- 9. Inscription
- 10. Aperçu formation au tir
- 11. Aperçu examens et réglementation sur les examens
- 12. Questions



Compétences formation et examens candidats chasseurs fribourgeois

Formation



La formation des candidats chasseurs est assurée par la **Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse FFSC**,

→ par le biais de sa **Commission de formation**.

Examens



Les examens d'aptitude sont soumis à la surveillance du canton resp. de la **Direction des institutions**, de l'agriculture et des forêts DIAF et de son Service des forêts et de la nature SFN.

→ La **Commission d'examen** élue par le Conseil d'État collabore avec le SFN et la FFSC pour la formation. Elle contrôle le respect des conditions préalables pour l'admission à l'examen, participe à l'organisation et le déroulement des examens ainsi qu'à l'appréciation des épreuves et des activités selon les dispositions légales.

Commission de formation de la FFSC





Yolande Brünisholz Présidente



Philippe Aebischer Vice-président



Anais Grosset Secrétaire



Stéphane Dubey Caissier



Renato di Santo Membre



Vincent Rieder Membre



Membre

Guy Menoud Garde-faune, Membre

Patrick Romanens Garde-faune, Suppléant

Commission d'examen d'aptitude pour chasseurs





Elias Pesenti Président



Philippe Aebischer Membre



Membre



Alain Willa Membre



Nicolas Déglise Membre

Guy Menoud Membre



Vincent Rieder Suppléant



Elias Boschung Suppléant

Patrick Romanens Suppléant

Examens

Examen théorique	Examen écrit	→ 28 avril 2023 à Grangeneuve	
Examen pratique de base	 ✓ Tir canon lisse (lièvre mécanique, rabbit, pigeons) ✓ Parcours de chasse (manipulation, sécurité) ✓ Estimation de distances ✓ Identification d'animaux 	→ 1er et 2 juin 2023 à Zollhaus	
Examen complémentaire canon rayé (carabine)	 ✓ Manipulation et sécurité canon rayé ✓ Tir canon rayé 	→ 22 et 23 juin 2023 à la Geissalp	

Exigences d'admission à l'examen théorique

Activités de protection Minimum 50 heures d'activités de protection → réparties dans différentes catégories prescrites		→ avant l'examen théorique
Cours obligatoires	10 cours obligatoires → maximum 2 absences admises (avec certificat)	

Heures d'activités de protection obligatoires (exigence d'admission)

Attention : Les heures d'activités de protection obligatoires font partie des exigences d'admission à l'examen théorique et ne sont pas inclues dans le programme de formation!

→ Les candidats chasseur doivent planifier ces heures obligatoires individuellement et à temps et les effectuer sous leur propre responsabilité.

Le nombre minimum d'heures spécifié dans les catégories A à G doit être accompli avant l'examen théorique.

С	Activités pratiques	Minimum	Total
at		h	h
Α	Conservation et entretien de biotopes	8	
В	Conservation des espèces	6	
С	Connaissance de la forêt et de l'équilibre sylvocynégétique	8	
D	Protection des espèces rares ou menacées	8	
E	Sauvegarde des jeunes animaux, prévention des accidents	6	
F	Prévention des dégâts causés par les animaux sauvages	8	
G	Recherche de gibier blessé	6	
Toto	al des heures effectuées	50	



Carnet et fiches de contrôle

Carnet de contri

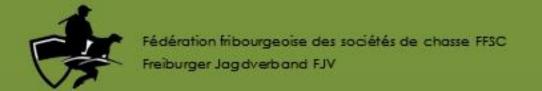


١,				Fiche de contrôle des activités pro	atique
	Α	Conservation et entretien de bie	otopes		
	Lieu et date	Forme d'activité	Attesté par	Visa (et seau)	h
			•		
			Nom		
			Prénom		
			Fonction		
			Nom		
			Prénom		
			Fonction		
			Nom		
			Prénom		
			Fonction		
	Minimum 8	h		Total	

Cours obligatoires (exigence d'admission)

Les 10 cours obligatoires sont marqués dans le programme. Seuls deux cours obligatoires peuvent être manqués pour une raison valable (présentation d'un certificat), à l'exception du cours « Instruction pratique armes et tir; manipulation et sécurité; estimation distances ».

Cat	Cours obligatoires	Cours suivi	
		20141	
Н	Ecologie		
	Mammifères		
	Instruction pratique armes et tir ; manipulation et sécurité ; estimation distances		
	Journée de la forêt et des gardes-faune		
	Hygiène alimentaire du gibier ; mise en valeur du gibier		
	Cours sur les oiseaux		
	Législation		
	La chasse et le grand public, éthique, pratique de la chasse		
	Identification des chamois ; le sanglier dans son habitat		
	Gestion de la faune		
Total	des absences admises (maximum 2)		



Carnet et fiches de contrôle

Carnet de contrôle



Н	Cours obligatoires (selon programm	me de formation)	de contrôle des cours obligatoires
Lieu et dat	e Forme d'activité	Attesté par	Visa (et seau)
	Identification des chamois ; le sanglier dans son habitat	Nom Prénom	
		Fonction	
	Gestion de la faune	Nom Prénom Fonction	
Maximur	n 2 absences *)	Total des absence	es :

Structure de la formation

Ecologie et gestion de la **CHASSER EN SUISSE** 11 cours théoriques Chiens de chasse Biologie de la faune, oiseaux faune, habitats naturels dont 8 cours obligatoires du permis de chasse Législation sur la chasse Armes, munition et optique Pratique de la chasse, é 13 cours pratiques dont 2 cours obligatoires Formation au tir Vivre et mettre en œuvre la théorie Travail après le coup de feu dans le stand de tir Observations d'oiseaux Visite d'un biotope humide

Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche de Suisse JFK-CSF-CCP (éditrice)

Sur la voie



Programme de formation de base pour candidats chasseurs 2021/2023 Ausbildungsprogramm für Jägerkandidaten und Kandidatinnen 2021/2023

2021	Langue	Date	Thème	Lieu	Responsable
	Sprache	Datum	Thema	Ort	Verantwortlich
	F D	03.11.2021 - 19:00	Soirée d'orientation / Orientierungsabend	Grangeneuve / Aula Paul Bourqui	BRU / SFN
	F	16.12.2021 - 19:30	Armes et optiques	Grangeneuve / Aula Paul Bourqui	RIED
	D	17.12.2021 - 19:30	Waffen und Optik	Grangeneuve / Saal 224	RIED

2022	Langue	Date	Thème	Lieu	Responsable
	Sprache	Datum	Thema	Ort	Verantwortlich
	F	22.02.2022 - 19:30	Ecologie	Grangeneuve / Aula Paul Bourqui	BRU
isch risch	D	23.02.2022 - 19:30	Ökologie	Grangeneuve / Saal 224	BRU
Obligatoire Obligatorisch	F	15.03.2022 - 19:30	Mammifères	Grangeneuve / Aula Paul Bourqui	BRU
9 8	D	17.03.2022 - 19:30	Säugetiere	Grangeneuve / Saal 224	BRU
oire*) orisch	F	26.03.2022	Obligatoire pour le Groupe A*) / obligatorisch für die Gruppe A*) Instruction pratique armes, tir, manipulation, sécurité,	Stand de tir REBE Ulmiz	DIED
Obligatoire*) Obligatorisch	D	08:00 - 17:00	estimation distances / Praktische Einführung Waffen, Schiessen, Handhabung, Sicherheit, Distanzen schätzen	Schiessstand REBE Ulmiz	RIED
oire*)	F	09.04.2022	Obligatoire pour le Groupe B*) / obligatorisch für die Gruppe B *) Instruction pratique armes, tir, manipulation, sécurité,	Stand de tir REBE Ulmiz	DIED
Obligatoire*) Obligatorisch	D	08:00 - 17:00	estimation distances / Praktische Einführung Waffen, Schiessen, Handhabung, Sicherheit, Distanzen schätzen	Schiessstand REBE Ulmiz	RIED

Durée

Début	Décembre 2021	16.12.2021 cours armes et optique (français)
Fin	Juin 2023	22 et 23.06.2021 examen de tir carabine

Lieux

Cours théoriques	Instiut agrigole à Grangeneuve Attention : Certificat Covid obligatoire	
Formation au tir	→ Stand de tir de chasse REBE,Ulmiz	→ Stand de tir de chasse Zollhaus → Place de tir Geissalp

Frais

Formation	Frais de cours de formation Fr. 850.— y inclus le livre « chasser en suisse » et le carnet de contrôle → L'équipement personnel et les munitions ne sont pas inclus.	→ délai de paiement 15.12.2021
Examens	Frais d'inscription de Fr. 120. – par examen (examen théorique, examen pratique de base, examen complémentaire)	→ délai fixé avant les examens

Inscription

Ouand?	Délai d'inscription	→ Le nombre maximum d'inscriptions est déjà atteint.	
Quand?	Délai de paiement frais de cours	→ 15 décembre 2021	
Où?	Service des forêts et de la nature Section faune, chasse et pêche Route du Mont Carmel 5, CP 155, 1762 Givisiez (sfn.secretariat@fr.ch)		
	✓ 18 ans révolus le 1er août de l'année où a lieu le dernier examen		
Exigeances	 ✓ Pas d'enregistrement au casier judiciaire pour un acte dénotant un caractère violent ou dangereux ou pour la commission répétée de crimes ou de délits ✓ Répondre aux conditions d'obtention de l'exercice du droit de chasser (art. 19 LCha) ✓ Ne pas être ressortissant des pays suivants : Serbie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Turquie, Sri Lanka, Algérie ainsi que Albanie (art. 12 OArm) ✓ Paiement des frais de cours dans le délai imparti (15.12.2021) 		

Le nombre d'inscriptions est limité à 70 personnes!

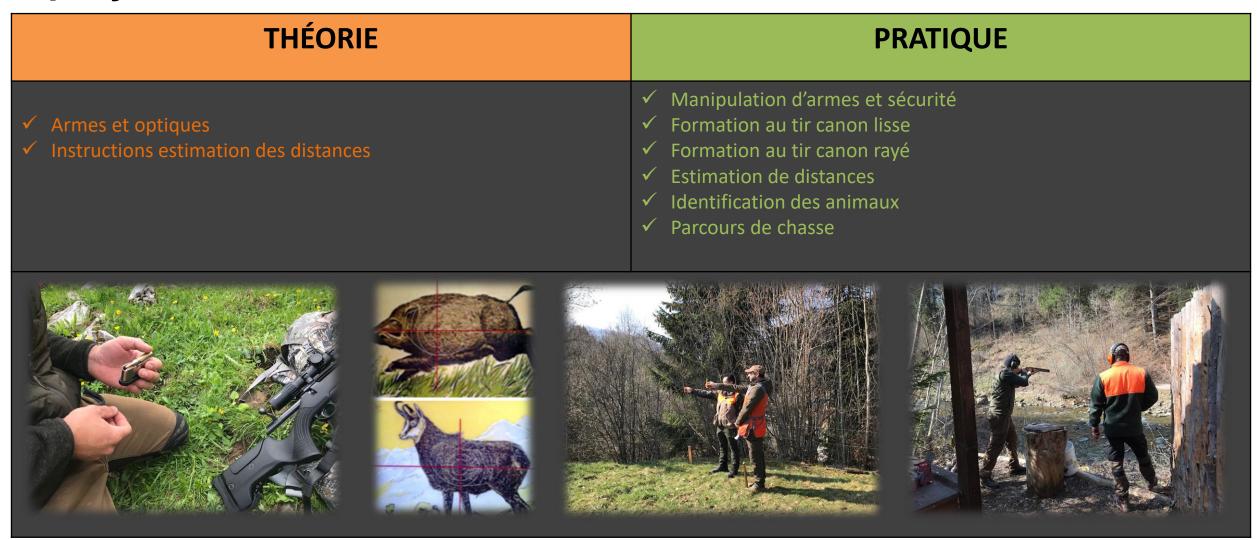
Aperçu formation au tir

Vincent Rieder

Responsable formation au tir Commission de formation FFSC



Aperçu formation au tir



Seul les exercices de tir planifiés ne suffisent pas, dito estimations distances!

Attentes, comportement et discipline







Assurance RC chasse



A déliver lors du premier tir :

- Confirmation d'assurance
- Copie du permis d'acquisition ou de prêt d'armes



Aperçu examens d'aptitude

Elias Pesenti

Président de la commission d'examen, responsable domaine faune terrestre, inspecteur de la chasse Section faune, chasse et pêche SFN





SOMMAIRE

- 1) INTRODUCTION
- 2) COMPOSITIONS EXAMENS
 - EXAMEN DE BASE
 - EXAMEN COMPLÉMENTAIRE
- 3) ADMISSION
 - CONDITIONS GÉNÉRALES
 - À L'EXAMEN THÉORIQUE (BASE)
 - À L'EXAMEN PRATIQUE (BASE)
 - À L'EXAMEN PRATIQUE (COMPLÉMENTAIRE)



Introduction

Révisions des bases légales (2021)

- Ordonnance concernant la chasse (OCha, RSF 922.11)
- Ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (OProt, RSF 922.13)
- Ordonnance DIAF concernant la planification de la chasse pour la saison 2021 (OPlan 2021, RSF 922.111)
- Règlement concernant l'examen d'aptitude à la chasse (RSF 922.12)
- Ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude à la chasse (RSF 922.121)

Révision des bases légales, pourquoi?

- Mise à jour de certaines pratiques
- Étre plus proche de la réalité du terrain
- Inscription dans une gestion durable de la faune



Piloté par la CoExa (4 FFSC, 1 SFN, 1 président SFN)





SOMMAIRE

1) INTRODUCTION

2) Compositions examens

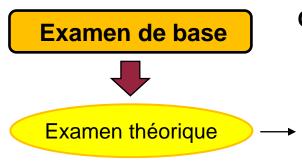
- EXAMEN DE BASE
- EXAMEN COMPLÉMENTAIRE

3) ADMISSION

- CONDITIONS GÉNÉRALES
- À L'EXAMEN THÉORIQUE (BASE)
- À L'EXAMEN PRATIQUE (BASE)
- À L'EXAMEN PRATIQUE (COMPLÉMENTAIRE)



Composition examens

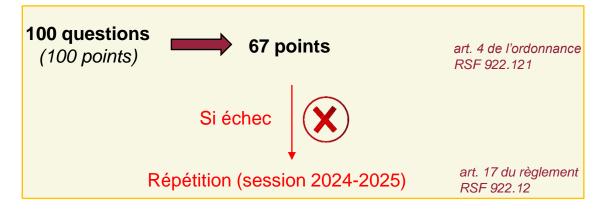


Composition

- a) les législations fédérale et cantonale sur la chasse;
- b) les animaux sauvages: détermination, biologie, milieux, mœurs, maladies, protection, dégâts et prévention des dégâts, gestion de la faune sauvage;
- les armes et munitions autorisées ou interdites pour la chasse, balistique, mesures de sécurité, instruments optiques;
- d) les chiens de chasse: races, biologie, maladies, emploi;
- l'exercice de la chasse: modes de chasse, us et coutumes, éthique, comportement du chasseur, recherche du gibier blessé ou péri, soins au gibier abattu, hygiène de la viande, vocabulaire cynégétique.

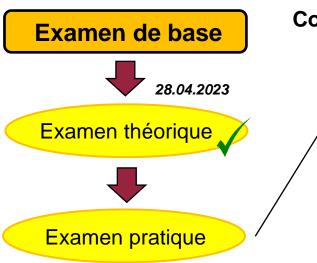
art. 5 du règlement RSF 922.12

Conditions de réussite





Composition examens



Composition

- a) l'identification d'animaux;
- **b)** l'estimation de distances pour la chasse avec l'arme à canon lisse et avec l'arme à canon rayé;
- c) la **connaissance des armes** à canon lisse et canon rayé ainsi que des instruments optiques;
- d) le maniement de l'arme à canon lisse et les mesures de sécurité;
- e) le tir avec l'arme à canon lisse.

art. 5 du règlement RSF 922.12

Conditions de réussite

Si échec

Maniement et sécurité: 4 points sur 6 ldentification animaux: 4 points sur 6 Estimation distances: 2 points sur 4

art. 5 de l'ordonnance RSF 922.121 Lièvre courant: 4 touchés sur 6 Pigeons d'argile: 4 touchés sur 6 Rabbits: 4 touchés sur 6

bbits: 4 touches sur 6

Si échec



art. 5 de l'ordonnance RSF 922.121

Répétition de la discipline concernée

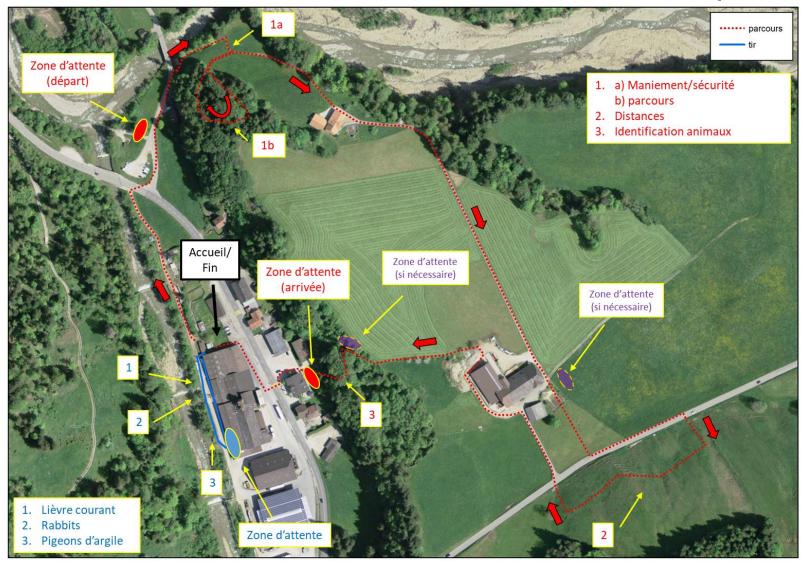
art. 7 de l'ordonnance RSF 922.121

répétition de la totalité du parcours

art. 7 de l'ordonnance RSF 922.121



Exemple 2021

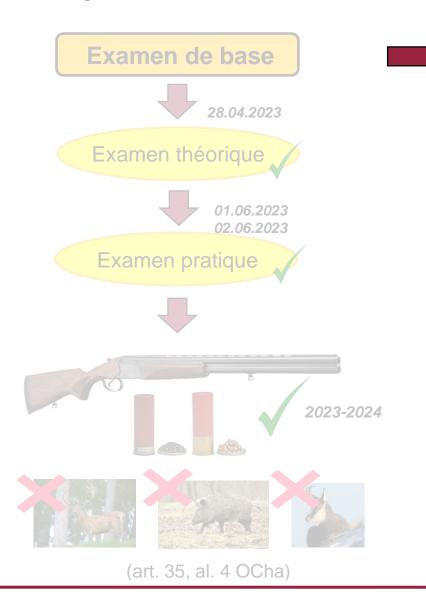






(art. 35, al. 4 OCha)







Composition

- a) le tir avec l'arme à canon rayé,
- **b) le maniement** de l'arme à canon rayé et les mesures de **sécurité**.

art. 6 du règlement RSF 922.12

Conditions de réussite

Tir

6 touchés sur 8 (au moins 1 touché par cible) 4 cibles (chamois, chevreuil, sanglier, renard)

Maniement et sécurité

4 points sur 6

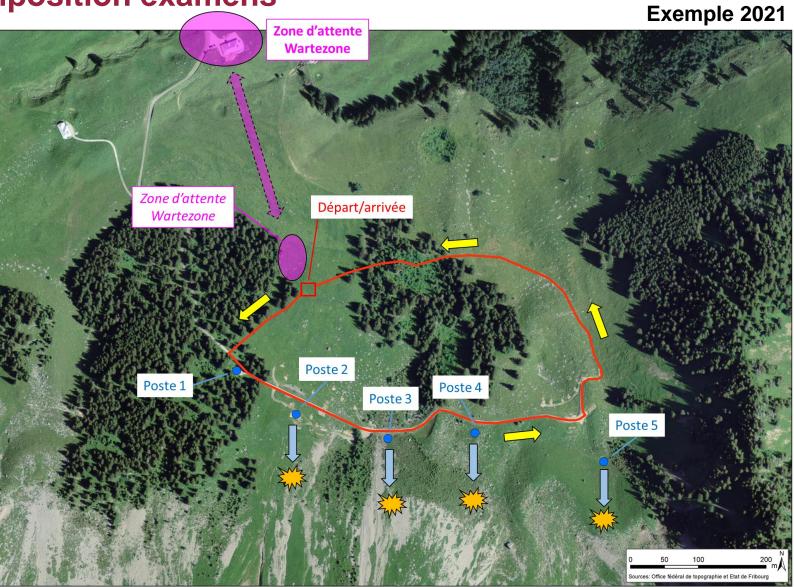
Si échec



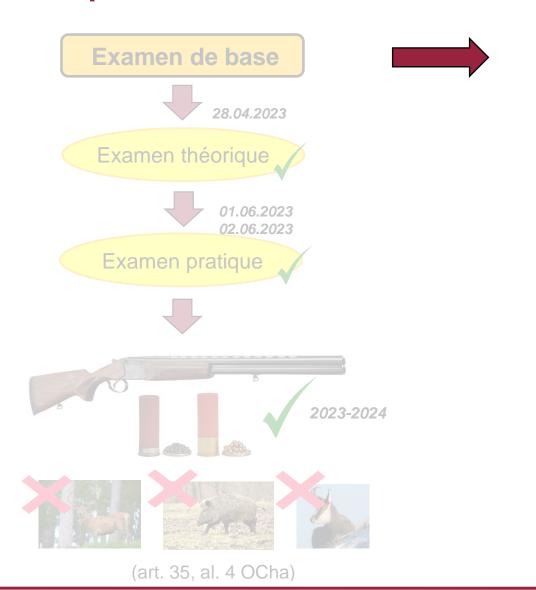
répétition de la totalité des disciplines

art. 10 de l'ordonnance RSF 922.121









Examen complémentaire



- Permis de base
- Permis A (chamois)
- Permis B (chevreuil)
- Permis C (cerf)
- Permis D (sanglier)
- Permis F (lac de Neuchâtel)
- Permis G (Lac de Morat)



SOMMAIRE

- 1) INTRODUCTION
- 2) COMPOSITIONS EXAMENS
 - EXAMEN DE BASE
 - EXAMEN COMPLÉMENTAIRE

3) ADMISSION

- CONDITIONS GÉNÉRALES
- À L'EXAMEN THÉORIQUE (BASE)
- À L'EXAMEN PRATIQUE (BASE)
- À L'EXAMEN PRATIQUE (COMPLÉMENTAIRE)



Admission

Conditions générales



- sont âgées de 18 ans révolus le 1^{er} août de l'année où a lieu le dernier examen (2023);
- ne sont pas enregistrées au casier judiciaire pour un acte dénotant un caractère violent ou dangereux ou pour la commission répétée de crimes ou de délits;



Extrait casier judiciaire

répondent aux exigences de l'article 19 al. 1 let. b, e et f de la LCha.

art. 7 du règlement RSF 922.12

- b) être en état physique et mental excluant de mettre en danger la vie ou les biens d'autrui
- e) ne pas être frappé d'une interdiction de chasser par décision judiciaire ou administrative
- f) ne pas faire l'objet d'une procédure pénale pour une infraction pouvant entraîner le retrait ou le refus du permis de chasse

ne sont pas ressortissants des pays suivants : Serbie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Turquie, Sri Lanka, Algérie ainsi que Albanie

art. 12 OArm



Admission

À l'examen théorique (base)

- > Effectuer le programme d'activité de protection (50 heures);
 - Conservation et entretien des biotopes (min. 8 heures);
 - Conservation des espèces (min. 6 heures);
 - Connaissances de la forêt et de l'équilibre sylvocynégetique (min. 8 heures);
 - Protection des espèces rares ou menacées (min. 8 heures);
 - Sauvegarde des jeunes animaux, prévention des accidents (min. 6 heures);
 - Prévention des dégâts causés par les animaux sauvages (min. 8 heures);
 - Recherche de gibier blessé (min. 6 heures).



art. 9 et 22 du règlement RSF 922.12

- Suivre tout les cours obligatoires;
 - Deux absences aux cours obligatoires peuvent être admises pour cause de force majeure (certificat présenté à la CoExa au plus tard 72 heures après le cours).

art. 9 du règlement RSF 922.12

- Payer l'émolument (120.-) dans le délais fixé par le SFN;
 - Pas d'exceptions!





art. 12 du règlement RSF 922.12



Admission

Admission à l'examen pratique (base)

Réussir l'examen théorique;

art. 10 du règlement RSF 922.12

- > Payer l'émolument (120.-) dans le délais fixé par le SFN;
 - Pas d'exceptions!





art. 12 du règlement RSF 922.12

Admission à l'examen complémentaire



Réussir l'examen de base (théorie et pratique);

art. 11 du règlement RSF 922.12

- Payer l'émolument (120.-) dans le délais fixé par le SFN;
 - Pas d'exceptions!





art. 12 du règlement RSF 922.12





Personnes de contact

Commission de formation de la FFSC

Yolande Brünisholz, Présidente

079 294 67 88 / ybruenisholz@bluewin.ch



ラ

Service des forêts et de la Nature SFN

Elias Pesenti

Président de la Commission d'examen responsable domaine faune terrestre, inspecteur de la chasse Section faune, chasse et pêche SFN 026 305 23 43 / elias.pesenti@fr.ch

Questions



